

# PROCÈS VERBAL du 17 juillet 2018 à 20 h 30

Présents : Mme Nathalie DURAND - M. Gilles MORGUE - Mme Marie-Pierre COQUELET - M. Patrick LEPETIT - M. Lilian ROBIN - Mme Elisabeth RANC - M. René TARDY-JEUNOT - M. David ROZOT - M. Gérard VALLET

Absents : Mme Béatrice CREPISSON - Mme Soline TEISSERENC - Mme Chantal CASSAN - M. Frédéric RICHARD

Pouvoir : - Mme Chantal CASSAN à Mme Nathalie DURAND

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre COQUELET

Approbation du procès verbal rendu du conseil municipal du 4 juin 2018 : Votants : 10 Pour : 10

Mme le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour.

## **1°) Délibérations :**

Revalorisation des contrats à durée indéterminée

Votants : 10 Pour : 10

Tarifcation du service périscolaire année 2018-2019 : une négociation a été entreprise avec plusieurs prestataires pour les repas à la cantine. Elios, les Ets Guillaud et la MFR ont été consultés. La MFR ne peut pas livrer.

Elios propose une baisse de tarifs, et la commission affaires scolaires fait le choix de répercuter la baisse auprès des familles.

Prix du repas : 3.60 € prix garderie matin : 0.85 € prix garderie soir : 1.35 €

Votants : 10 Pour : 10

Renouvellement de la convention triennale avec les archives avec le Centre de Gestion

Votants : 10 Pour : 10

Vote de la subvention pour l'association des conscrits : lors du vote du budget primitif, les statuts de l'association des conscrits n'étaient pas déposés, aussi il y a lieu de délibérer afin de fixer une contribution pour le démarrage de l'association. Le conseil propose la somme de 200 €.

Votants : 10 Pour : 10

Projet extension salle sportive : cession des terrains à l'euro symbolique à la communauté de communes. Après validation en Conseil communautaire, le conseil municipal de MANTHES doit délibérer pour valider la cession des terrains AK 350 et AK 351 à l'euro symbolique.

Votants : 10 Pour : 10

Communauté de communes/Compétence épuration des eaux usées : Convention de mise à disposition du personnel communal

Votants : 10 Pour : 10

## **2°) PLU : fin de l'enquête publique :**

L'enquête publique est terminée depuis le 18 juin. Le commissaire enquêteur doit fournir ses remarques. La commune essaie de programmer une réunion avec le cabinet Artélia, la DDT cellule risques, la communauté de communes, le cabinet Interstice, et les PPA.

## **3°) Travaux 2019 à prévoir : subvention du département :**

Les dossiers de travaux pour les subventions départementales 2019 doivent être déposés avant le 30 septembre 2018. Aussi, Mme le Maire propose un devis sur le beffroi du clocher et propose de rajouter cette délibération afin de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Votants : 10 Pour : 10

Une réunion sera organisée afin de choisir les dossiers à présenter au département, Plusieurs choix sont évoqués : Réfection WC public, volets mairie ou columbarium. Des devis devront être demandés.

## **4°) Informations sur les différents contentieux communaux :**

Affaire Jan Frédéric BEAUDEAU pour une servitude assainissement : le rapporteur public propose la somme de 5 000 euros à M. BEAUDEAU. Le juge doit rendre sa décision finale dans les jours prochains.

Affaire Daniel FAURE : opposition à Déclaration Préalable. Demande de M. Daniel FAURE rejetée. Le jugement est en faveur de la commune, l'opposition à la DP est maintenue, en revanche, M. Daniel FAURE n'est pas condamné à payer les frais d'avocats de la commune.

Affaire Pisciculture : Compte rendu de la médiation commune/pisciculture Faure

La famille FAURE revendique la propriété du chemin rural jouxtant la pisciculture. Ainsi une médiation a été organisée afin de résoudre ce problème. A noter que la servitude existe depuis 28 ans. La famille FAURE propose

de ne pas demander la remise en état du lac et prendrait à sa charge les frais de clôture. La commune fait des recherches sur la propriété de ces terrains avant de prendre une décision.

Affaire PLU de SAINT SORLIN : Affaire perdue pour la commune de MANTHES contre la commune de SAINT SORLIN sans contrepartie financière. Possibilité de faire appel, les communes de MANTHES et EPINOUBE ne feront pas appel, en revanche le recours indemnitaire est maintenu.

Une médiation entre les communes de SAINT SORLIN, MORAS, EPINOUBE, MANTHES et le SYTRAD sera organisée courant septembre. En cas de négociation, le recours peut être annulé à tout moment.

#### **5°) Compte rendu de la fête de la truite et des festivités estivales :**

Fête de la truite : bilan positif de la soirée, 198 repas ont été servis. Quelques petites modifications seront apportées pour les années futures.

#### **6°) Questions diverses**

Demande de Mme BOIGE pour enlever la pierre et la plaque du millénaire situées au prieuré.

Gérard VALLET se plaint du stationnement gênant et dangereux sur la route de la gare.

David ROZOT indique que CHEVAL a fait des trous sur la route de champêtre.

Patrick LEPETIT soumet des devis pour le changement du tracteur, Gérard VALLET s'occupe de contacter un mécanicien pour réparer le crabot. M. Jean-Christophe SARRAZIN, mécanicien indépendant doit intervenir.

Forum intercommunal des associations : 1<sup>er</sup> septembre 2018 à MANTHES.

Question sur le permis d'aménager du terrain FRIEDMANN

*La séance est levée à 23 h 30.*